

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER  
DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2021**

*Sous la présidence de Monsieur Denis WIEDERKEHR, Maire*  
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents  
et ouvre la séance à 20h00

**Présents :**

MM. ALLEMANN Christian, CHEVAL Guy, HUMM Kévin, LUDWIG Claude, SAUNIER Edouard,  
Mmes BAUMLE Myriam, FIMBEL Katia, WAFFLARD Stéphanie, WILLER Anita

**Absents excusés :** Mmes JURET Josiane, SUTTER Anne-Catherine,

**Secrétaire de séance :** Mme Katia FIMBEL

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 11/12/2020 et 21/12/2020
2. Questions financières
3. Vote des tarifs de locations 2021
4. Demandes de Subventions
5. Compte-rendu de commissions
6. Divers

**POINT N°1 – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU 11/12/2020 ET 21/12/2020**

Les procès-verbaux ont été expédiés à tous les membres. Mmes Baumle et Wafflard demandent pourquoi figure la mention des absences non excusées entraînant l'exclusion de Mme Starck Corinne et M. Zappelini Sylvain sur le procès-verbal du conseil du 21 décembre 2020. M. le maire explique qu'il s'agit d'une obligation légale de constater sur le registre des délibérations les absences non excusées de conseillers municipaux dès lors qu'il s'agit de la 5<sup>ème</sup> absence consécutive car elles entraînent automatiquement l'exclusion du conseil municipal (article L2541-10 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce qui fut le cas en date du 21 décembre 2020. Cette mention ne fait pas partie des débats de la séance du 21 décembre mais doit obligatoirement y figurer.

Aucune autre remarque n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**POINT N°2 – QUESTIONS FINANCIERES**

1. Réfection toiture du dépôt des pompiers

M. Allemann rappelle qu'en date du 18 août 2019, une tempête de grêle avait endommagé la

toiture du dépôt des pompiers. Le sinistre avait été déclaré auprès de l'assurance multirisque de la commune. Un devis a enfin été réceptionné fin 2020 de la société SAS HENGEL pour un montant de 19 180,14€ HT soit 23 016,17€ TTC. Suite à la visite de l'expert de l'assureur, il est proposé la prise en charge de l'assurance d'un montant de 11 872,06€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le devis de la société SAS Hengel pour un montant de 19 180,14€ HT soit 23 016,17€ TTC pour la réfection du toit du dépôt des pompiers.
- d'accepter l'estimation de l'assurance pour un montant de 11 872,06€
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents y afférent.

## 2. Dépôt des pompiers

Suite à l'orage du 18 août 2019, en sus de la toiture, les volets roulants avaient été endommagés. L'expert de l'assurance nous autorise à remplacer les tabliers PVC par de l'aluminium. Un devis de Linéa a été réactualisé pour en tenir compte et s'élève à 1 076,67€ HT soit 1 292€ TTC et a été pris en compte dans l'estimation de l'assurance. Il convient donc d'approuver ce devis afin de remplacer les tabliers des volets. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

## **POINT N°3 - TARIFS DE LOCATIONS 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
DECIDE de fixer, pour l'année 2021, les tarifs de location de la manière suivante :

<b>TARIFS LOCATIONS 2021</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Divers</b>		
Location salle sous-sol mairie	<b>10€ (la 1/2 journée)</b>	<b>10€ (la 1/2 journée)</b>
Location d'une garniture (1 table + 2 bancs)	<b>2 €</b>	<b>2 €</b>
Location d'une chaise	<b>0,50 €</b>	<b>0,50 €</b>
Location WC mobile	<b>180 €</b>	<b>180 €</b>
Photocopies A4 (noir et blanc)	<b>0,15 €</b>	<b>0,15 €</b>
Photocopies A4 (couleur)	<b>0,20 €</b>	<b>0,20 €</b>
Photocopies A3(noir et blanc)	<b>0,25 €</b>	<b>0,25 €</b>
Photocopies A3 (couleur)	<b>0,30 €</b>	<b>0,30 €</b>
Concession cimetière : 15 ans (simple et double)	<b>50 € / 100 €</b>	<b>50 € / 100 €</b>
Concession cimetière : 30 ans (simple et double)	<b>120 € / 240 €</b>	<b>120 € / 240 €</b>
Columbarium : location d'une case pour 15 ans	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>

<b>TARIFS LOCATIONS 2021 (suite)</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Location Interne Salle Polyvalente</b>		
Apéritif	<b>120 €</b>	<b>120 €</b>
Journée ou soirée privée (anniversaire, mariage...)	<b>250 €</b>	<b>250 €</b>

Journée ou soirée avec public	335 €	335 €
Location asso. par heure et par an (01.09. au 30.06)	200 €	200 €
Assemblée Générale	70 €	70 €
Exposition avicole	360 €	360 €
Marché aux puces	420 €	420 €
Caution	600 €	600 €
<b>Location Externe Salle Polyvalente</b>		
Apéritif	230 €	230 €
Journée ou soirée privée	510 €	510 €
Répétition	230 €	230 €
Assemblée Générale	90 €	90 €
Perte de clés	100 €	100 €
Fête d'entreprise	500 €	500 €
Réunion Publique politique	50 €	50 €
Caution	1 200 €	1 200 €
<b>Location Interne Halle de la Liberté</b>		
Apéritif	120 €	120 €
Journée ou soirée privée	140 €	140 €
Journée ou soirée avec public	325 €	325 €
Assemblée Générale	50 €	50 €
Location annuelle pour répétition		
par heure et par an	200 €	200 €
Location annuelle DRY'RATZER	250 €	250 €
Carnaval	620 €	620 €
Oktoberfascht	360 €	360 €
Soirée Après-ski	800 €	800 €
<b>Location Externe Halle de la Liberté</b>		
Apéritif	230 €	230 €
Journée privée	260 €	260 €
Bal	800 €	800 €
Réunion publique politique	50 €	50 €

#### **POINT N°4 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET EXTERIEURES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions selon le tableau ci-dessous au titre de l'année 2021.

<b>Associations locales</b>	<b>Subvention 2020</b>	<b>Subvention 2021</b>
Amicale Sapeurs Pompiers	500 €	500€
Société de Musique Liberté	500 €	500€
EMIRA		
Association Musique Jeunes licenciés	1495.47 €	Selon courrier
Société des Arboriculteurs	500 €	500€
Société des Aviculteurs	500 €	500€
Association sportive Basket	500 €	500€
Jeunes Licenciés Basket	Selon conseil	Selon conseil

	départemental	départemental
Dry Ratzer	500 €	500€
Chorale Liederkranz	500 €	500€
Chorale Sainte Cécile	500 €	500€
Vélo Club Union cycliste	500 €	500€
Association Zuckerpflimli Bandi	500€	500€
JBS BRASSEURS	0	500€
Les Etoiles du Cabaret	0	500€

**Afin que chaque association locale puisse contribuer à l'achat d'une gerbe du 11 novembre, un montant de 10€ sera déduit de chaque subvention des associations locales, soit une subvention d'un montant de 490€ au titre de l'année 2021 (hors EMIRA et Jeunes licenciés Basket).**

Associations extérieures	Subvention 2020	Subvention 2021
APA	1524 €	1562€
Association Chiens d'Aveugle	35 €	35€
Banque Alimentaire du Haut-Rhin	150 €	150€
Bibliobus	60 €	60€
Soutien Femmes battues	35 €	35€
Union frontalière des Donneurs de Sang	60 €	60€
La prévention routière	35 €	35€
Association Musique et culture du Haut-Rhin	20 €	20€
Association des Paralysés de France	60 €	60€
Association Française des sclérosés en plaques	35 €	35€
JSP Porte du Sundgau	100 €	100€
AIDES	35 €	35€
Croix Rouge	40 €	40€
Fonds de solidarité logement	20 €	20€
Vaincre la Mucoviscidose	35 €	35€
Association Œuvres Scolaires	35 €	35€
Ligue Cancer	50 €	50€
UNIAT (village-Neuf)	35 €	35€
Association Régionale "L'aide aux handicapés moteurs"	40 €	40€
Amis des Landes	40 €	40€
AFAPEI Bartenheim	120 €	120€
Centre Européen d'Etude du Diabète	50 €	50€
Restos du coeur	150 €	150€
Union départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin	460€	620€
ACCORD 68		Selon courrier

## **POINT N°5 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

Mme Fimbel lit le compte rendu de la commission constructions.

## **POINT N°6 – DIVERS**

M. le maire fait part d'un courrier de la Musique Liberté adressant ses vœux à la municipalité.

M. le maire informe le conseil municipal que la société Batirhin va s'implanter sur la zone d'activités côté Bubendorf après avoir trouvé un accord avec Saint-Louis Agglomération pour un terrain d'une superficie de 33 ares. L'architecte Streb est en charge du projet.

Le bureau d'études LAP'S présentera ses premiers travaux au maire et aux adjoints le 28 janvier à 18h00. Une présentation devant les membres du conseil se déroulera lors de la prochaine réunion.

M. Saunier fait part d'une réclamation concernant le déneigement du parking de l'école ce matin. Il lui est répondu que les agents communaux étaient à pied d'œuvre depuis très tôt dans la journée pour déneiger les voiries communales et parkings publics, il n'y a eu aucune autre réclamation relative à ce parking.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 26 février 2021 à 20h00.

M. le maire clôt la séance à 20h55.